



## **GT ZAE n°2**

Rencontre du 15/09/2016 à Dijon

### **Relevé de décisions**

GTZAE\_20160915\_v1

#### **Présents :**

- Jérôme ASTIER, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Wahib BELARIBI, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Hélène BONNET, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole
- Antoine BOULAY, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- Benjamin CHALUMEAU, Communauté Urbaine du Grand Dijon
- Eric DANION, SIEEEN de la Nièvre
- Juliette DELIZY, Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne
- Yoann DUMON, Agence Régionale de Développement de Franche-Comté
- Pauline DUMONTET, GéoBourgogne
- Philippe EMERY, Direction Départementale des Territoires de l'Yonne
- Guillaume FENICE, Communauté Urbaine du Grand Dijon
- Alain FERNANDES, CCI Régionale Bourgogne
- Simon GENTIL, Direction Départementale des Territoires de l'Yonne
- Luc LE THOREL, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- Boris LOICHOT, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Jérôme MAYEL, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
- Florence NERET, Direction Départementale des Territoires du Jura
- Suzanne NICEY, GéoBourgogne
- Pascale RAMSEY, Direction Départementale des Territoires de l'Yonne
- Fabrice VINCENT, Conseil Départemental de la Côte d'Or
- Raphaël ZAUGRA, ADU du Pays de Montbéliard

#### **Ordre du jour :**

La seconde rencontre du « groupe de travail zones d'activités » (acronyme GT ZAE), était intitulée « Identification d'un tronc commun d'information ».

L'ordre du jour de la journée était:

- Appel à volontaire pour la co-animation du Groupe de travail ZAE
- Présentation du tronc commun de données se dégageant des éléments fournis par les participants
- Suites à donner

*Pour rappel l'acronyme ZAE désigne les zones d'activités économiques.*

## Déroulement de la rencontre et synthèse des échanges :

### Désignation du co-animateur

La demi-journée a été introduite par Suzanne NICEY, qui a commencé par l'appel à volontaire pour la co-animation du groupe de travail.

Suzanne NICEY ajoute que pour assurer la complémentarité du binôme, le co-animateur aura de préférence des préoccupations métiers différentes de celles de Yoann DUMON.

Boris LOICHOT propose d'avoir un équilibre entre Bourgogne et Franche-Comté et que le co-animateur provienne de Bourgogne et soit « neuf sur le dossier ».

L'appel est lancé aux membres du groupe de travail. A ce jour, la place reste disponible à un(e) volontaire».

### Identification d'un tronc commun d'informations

Yoann DUMON présente le tronc commun d'informations identifié dans à travers les 9 modèles de données et les 7 jeux de données transmis par les participants.

L'analyse des modèles de données révèle 3 couches de données géographiques :

#### 1) *Emprise des ZAE :*

Tous les modèles traitent de l'emprise des ZAE en représentation surfacique.

- Contenu :
  - 7 modèles sur les 9 ont pour principe **la reprise de la géométrie des limites des zones à vocation économique des documents d'urbanisme** (quand ces derniers existent)
  - **L'exhaustivité du relevé des ZAE est la pratique la plus commune** pour 6 des 9 modèles : 2 modèles appliquent un seuil de taille minimum pour que les ZAE soient inventoriées ; 1 seul modèle restreint l'inventaire aux seules zones faisant l'objet d'un acte administratif ;
- Géométrie :
  - Bien qu'il y ait cohérence dans l'identification des emprises de ZAE, sur un même territoire, il cohabite autant de géométries différentes que de producteurs.
  - Ces variations résultent de choix méthodologiques en termes de digitalisation des emprises de ZAE avec :
    - qualité des documents d'urbanisme sources utilisés ;
    - interprétation des documents sources utilisés ;
    - échelle de numérisation ;

- choix et du millésime des référentiels utilisés comme support aux numérisations ;
  - numérisation sur des limites sur le cadastre évidentes ;
  - numérisation avec ajustement sur des limites photo-interprétées ;
  - fusion ou pas de ZAE au même règlement ou contigües ;
  - inclusion ou exclusion de voiries ;
- Données attributaires associées :
- Les modèles de données transmis par les participants décrivent des données attributaires associées à la géométrie des ZAE. Chacun des modèles dispose d'appellations de champs différents. Ces champs ont été appariés à l'aide d'appellations génériques. Les champs ont pu être regroupés par thèmes.
- La méthodologie appliquée a permis l'identification d'un pool de 105 champs différents. Dans ce pool les récurrences ont permis d'identifier une trentaine de champs différents.
- Ces champs ont été mis en débat au sein du groupe de travail. Les résultats des échanges font l'objet d'un chapitre dédié dans le présent relevé de décision voir page 5.*

## **2) Lots et terrains en ZAE :**

De façon récurrente, 5 modèles sur 9 traitent d'une description au niveau infra de l'emprise des ZAE :

- Contenu :
 

Il s'agit des terrains en zone d'activités traités sous forme de lot fonciers ou en MOS/MUS du sol (représentation surfacique) ;

On notera notamment les travaux sur :

  - la connaissance des terrains disponibles, une coproduction de la DDT de l'Yonne et de la CCI de l'Yonne consultable dans Cartélie ;
  - le MOS en zone d'activités de l'AUSB ;
  - la classification du foncier économique de l'ARDFC ;
  - les typologies d'occupation du sol en ZAE de l'AUTB ;
- Géométrie :
 

Les logiques géométriques peuvent varier entre une classification à la parcelle cadastrale, et une classification reposant sur des délimitations obtenues par photo-interprétation.
- Données attributaires associées :
 

Il s'agit généralement de classifications plus ou moins mixtes en fonction de l'usage dont en font les différents partenaires :

  - sur la disponibilité des terrains (occupé, disponible viabilisé et non viabilisé, en friche, locaux vacants)
  - sur l'occupation du sol (infrastructure, bâti, espaces verts, surface en eau ...)
  - sur l'avancement dans les documents d'urbanisme (stade d'engagement ou de déclassement dans les documents d'urbanisme).

Par croisement géographique ces données peuvent servir à compter les surfaces par type de classification.

### **3) Localisation des établissements :**

Les localisations d'établissements en ZAE sont représentées par des points géo localisés.

Il s'agit généralement des données géo localisées du fichier SIRENE de l'INSEE ou des fichiers géo localisés des ressortissants des chambres consulaires.

Par croisement géographique avec les ZAE ces données peuvent servir à consolider le nombre d'établissements, le nombre d'emplois présents et à qualifier la vocation principale de la zone.

### **Suggestions pour disposer d'un référentiel homogène**

Ces suggestions s'inspirent des préconisations de l'étude PPIGE.

Au regard des données et pratiques en région, des suggestions ont été formulées au groupe de travail afin de disposer d'un référentiel commun homogène.

Pour éviter les incohérences géométriques :

- Un producteur référent par territoire
- Partage d'une méthodologie commune de numérisation

Pour aller vers la cohérence des données attributaires :

- Un tronc commun de données
- Une convergence du vocabulaire et des définitions
- Un producteur référent garant des champs obligatoires
- Une coproduction des champs thématiques

## Esquisse d'un tronc commun d'information : les données attributaires décrivant les emprises de ZAE

Les champs se répétant le plus souvent à travers les 9 modèles de données ont fait l'objet d'échange entre les participants du GT.

Les champs obligatoires retenus dans le socle commun du modèle de données.

Les champs facultatifs retenus dans le socle commun du modèle de données.

Les champs thématiques ou pouvant faire l'objet d'un calcul par croisement et consolidation de données géographiques infra ZAE ; en attente d'investigations complémentaire par le groupe de travail.

Thème « identification »

- **Nom de la ZAE** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il peut être renseigné librement voir dans certain cas être vide ; dans tous les cas on préférera l'appellation locale officielle dès lors qu'il en existe une ;
- **Code identifiant de la ZAE** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il doit être obligatoirement renseigné ; il sera codé sur une chaîne de 7 caractères, les 5 premiers caractères étant constitués du code INSEE de la commune principale d'implantation de la ZAE (la commune principale d'implantation est la commune qui est concernée par la plus grande partie de l'emprise de la ZAE en surface). Les 2 derniers caractères sont un numéro d'ordre de la zone dans la commune
- **Année de création** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il peut être renseigné librement au regard des nombreux choix méthodologiques permettant de la déterminer, ce champ peut également rester vide et n'a pas de caractère obligatoire

Thème « localisation » :

- **Code Insee** : à faire figurer dans le modèle de données commun malgré le double emploi avec le code INSEE de l'identifiant car il sera utile pour retrouver les Il permet de retrouver facilement les différents échelons administratifs ; il doit être obligatoirement renseigné ; il s'agit du code Insee de la commune principale d'implantation (la commune principale d'implantation est la commune qui est concernée par la plus grande partie de l'emprise de la ZAE en surface) ; dans le cas des communes nouvelles, il est recommandé d'utiliser le code INSEE de la commune déléguée.
- **Commune** : à ne pas faire figurer dans le modèle de données commun ; ce champ est récurrent car le code INSEE permet de retrouver la commune
- **Nom de l'EPCI** : à ne pas faire figurer dans le modèle de données commun ; ce champ est récurrent car le code INSEE permet de retrouver l'EPCI

Thème « surfaces » :

- **Surface totale** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il doit être obligatoirement renseigné ; c'est la surface calculée à partir de la géométrie de la zone
- **Surface disponible** : donnée thématique à ne pas faire figurer dans le socle de base à ce stade ; cette donnée peut-être consolidée à partir des données infra décrivant les ZAE
- **Surface occupée** : donnée thématique à ne pas faire figurer dans le socle de base à ce stade ; cette donnée peut-être consolidée à partir des données infra décrivant les ZAE
- **Date de mise à jour des surfaces disponibles** : nouveau champ suggéré en vue de garder trace d'un historique

#### Thème « origines » :

- **Référent** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il doit être obligatoirement renseigné ; c'est le nom de l'organisation ou partenaire local qui est à l'origine de la délimitation de la ZAE et qui est garant du remplissage des champs obligatoires du socle commun ; si possible à détailler pour avoir les coordonnées de la personne physique géomaticien à l'origine de la géométrie et des champs obligatoires
- **Date de mise à jour** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il doit être obligatoirement renseigné ; c'est la date de création ou de mise à jour de la géométrie et des champs obligatoires ou facultatifs par le référent
- **Ressource web** : ce champ n'a pas de caractère obligatoire ; c'est une URL apportant un complément d'information sur l'origine de l'enregistrement

#### Thème « accessibilité » :

- **Distance à une autoroute**
- **Distance à une route**
- **Distance à une gare TGV** (ou gare TER ou gare de marchandise)
- **Distance à un aéroport**
- **Distance à un port**

Ces champs thématiques ne sont pas à faire figurer dans le socle commun à ce stade ; Ces données peuvent-être consolidée à partir d'une liste de points d'intérêt et à l'aide d'outils de calcul d'itinéraires. Un travail complémentaire sur les points d'intérêt à dimension économique/attractivité devrait être envisagé dans le groupe de travail.

#### Thème « gestionnaires » :

- **Type de maître d'ouvrage** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif car n'est pas toujours connu ; il peut prendre comme modalité {commune ; EPCI ; SEM ; privé ; Ø}
- **Nom du maître d'ouvrage** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif
- **Nom de l'aménageur** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif
- **Nom du commercialisateur** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif

#### Thème « urbanisme »

- **Noms des zones d'urbanismes concernées** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif ; ce champ concatène les noms des zonages d'urbanisme qui s'appliquent à la ZAE ;
- **Stade d'avancement urbanistique** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il peut prendre comme modalités {zone U ; Zone 1AU ; Zone 2AU}
- **Destinations autorisées** : champ est ajouté pour compléter le modèle de données commun ; décrit en théorie le type de locaux autorisés dans la ZAE par les documents d'urbanisme ; il peut prendre plusieurs modalités : {locaux de commerce ; locaux de bureaux ; locaux d'artisanat ; locaux industriels ; entrepôts}

#### Thème « aménagement »

- **Etat de disponibilité** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif ; il peut prendre comme modalités {procédure d'aménagement engagé ; commercialisation en cours ; commercialisation terminée ; ∅}
- **Certification labels** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif ;
- **Procédure d'aménagement** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il a un caractère facultatif ; il peut prendre comme modalités {lotissement ; ZAC ; ZAIC ; ∅}
- **Réserve foncière** : à faire figurer dans le modèle de données commun ; il peut prendre comme modalités {oui ; non}

#### Thème « équipements »

- **Fibre optique** : au regard de la sensibilité de cette information le GT décide de ne pas retenir ce champ dans une première mouture d'un modèle commun ; ce champs aurait un caractère confidentiel trop discriminant d'une zone à l'autre ; il ne peut pas faire l'objet d'une diffusion

#### Thème « activité » :

- **Vocation principale** : c'est la vocation principale observée sur de la zone au regard de son occupation réelle ; il peut prendre plusieurs modalités : {commerce ; industrie/artisanat ; tertiaire/services ; transports/logistique} ; à ce stade à ne pas faire figurer dans le socle de base ; cette donnée peut-être consolidée à partir des données infra décrivant les établissements ; nécessite un choix méthodologique
- **Nombre d'établissements** : donnée thématique à ne pas faire figurer dans le socle de base à ce stade ; cette donnée peut-être consolidée à partir des données infra décrivant les établissements
- **Nombre d'emplois** : donnée thématique à ne pas faire figurer dans le socle de base ; cette donnée peut-être consolidée à partir des données infra décrivant les établissements

## Quelle vision à long terme des résultats du GT ZAE ?

*Un exercice a été proposé à chacun des participants du groupe de travail. Sur papier libre et de façon anonyme chacun a pu s'exprimer sur ses attentes ou celle de son organisation à terme du GT ZAE. Les participants ont ensuite pu présenter et expliquer leurs réflexions avec les autres membres du groupe de travail.*

**Il en ressort les points saillants suivants :**

### **A court terme 6 mois à 1 ans :**

Mettre en place le modèle de données commun.  
Mettre en place une représentation graphique commune.

*Recommandations :*

Le modèle de données commun devra :

- être simple à mettre en œuvre pour s'assurer l'adhésion du plus grand nombre ;
- permettre de disposer d'un socle de données commun, partagé, homogène, irréfutable et sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- doit avoir un minimum d'informations essentielles dans un socle commun obligatoire, complété par des champs thématiques facultatifs favorisant l'appropriation des données par les différents acteurs ;
- assurer un cadre qui permettra le suivi des évolutions et les comparaisons sur le long terme ;
- être compatible avec la démarche de MOS en région Bourgogne-Franche-Comté ;

### **A moyen terme d'ici 1 à 2 ans :**

Appliquer le modèle commun et voir si ce modèle peut donner lieu à un standard (CNIG / COVADIS) : <http://archives.cnig.gouv.fr/Front/index.php?RID=120>

Assembler les données à périmètre régional.

Publier les données sur GéoBourgogne.

Utiliser les données assemblées et publiées pour mobiliser encore plus d'acteurs et tendre vers une couverture régionale exhaustive.

Développer des champs thématiques autour du tronc commun.

*Recommandations :*

- Organiser la coproduction : qui fait quoi ?
- Etablir une grille de fréquence des besoins pour envisager des rythmes de mise à jour différents en fonction des champs thématiques traités

3 rôles ressortent :

- Les référents locaux sur le socle de base commun avec des méthodes communes de numérisation et de saisie de champs obligatoire en saisie
- Les producteurs ou coproducteurs de champs thématiques (calculs, traitements globaux pour éviter des saisies et disposer de méthodes uniformes) confié à un ou

plusieurs partenaires en fonction de leur domaine de compétence (urbanisme, aménagement, développement économique...)

- Le coordinateur régional qui assemble, assure de la cohérence des données et de leur conformité au géo standard régional dans une plateforme dédiée au dépôt et à l'intégration des mises à jour

### **A long terme à 3 ans :**

Couverture régionale complète

Un accès facile aux données géographiques (services OGC, flux WFS) dans GéoBourgogne.

Le développement des usages pour différents publics/finalités :

- Outil de gestion, connaissance, analyse
- Gestion du foncier économique (gestion des disponibilités foncières)
- Développement économique (accueil des porteurs de projets ; connaissance des terrains disponibles)
- Urbanisme (consultation des règlements d'urbanisme en zone d'activités)
- Consommation des espaces (mesure de la consommation foncière en ZAE)

### **Documents :**

Les documents sont accessibles, après connexion, sur la plateforme GéoBourgogne.

### **Relevé de décisions :**

Ce relevé de décisions a été envoyé à chaque participant pour amendement.

Ce relevé de décisions sera ensuite transmis à tous ceux qui ont manifesté leur intérêt pour ce GT ZAE.

Le modèle de données commun a été mis au propre par Yoann DUMON et diffusé aux participants du GT avec le présent compte-rendu.

Les membres du GT volontaires (Grand Dole, Grand Dijon, ADU, AUTB, ARD...) sont invités à exporter leurs données géographiques relatives aux emprises de ZAE suivant le modèle commun, en veillant à la complétude des champs obligatoires, et de transmettre ces jeux de données à Yoann DUMON (y.dumon@ardfc.org) avant le 11 janvier 2017.

Yoann DUMON procédera à un test d'assemblage et de ces jeux de données en vue d'une présentation lors de la 3eme réunion du GT ZAE.

La prochaine réunion du GT ZAE se tiendra le 26 janvier 2017 de 10h à 13h chez IDÉO BFC.

### **Ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion :**

- Détermination d'un co-animateur au côté de Yoann DUMON
- Présentation par Yoann DUMON de l'assemblage des jeux de données